Quarante-Neuvième Année. — N° 293. Le Numéro : 10 centimes. Dimanche 7 Décembre 1890

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 DÉCEMBRE

La dictature de Gobseck

Quelle est la dette de la France ?

Un peu plus de trente milliards !

« C'est — ainsi que le déclare M. Pelletan dans son rapport sur la situation financière du pays — la dette la plus grosse du globe. »

Par qui est due cette effroyable, cette fantastique somme ?

Par nous tous.

Qui en paie les intérêts ?

Tous les contribuables. Mais surtout, et dans la plus forte proportion, ceux qui travaillent : petits bourgeois, artisans, paysans, ouvriers.

Mais, de ces trente milliards, successivement empruntés par les divers gouvernements qui ont dirigé les affaires de la France, combien a-t-on effectivement reçu ; quelle somme réelle, en monnaie sonnante et trébuchante ou en valeurs ayant cours, a été encaissée par le Trésor ?

Vingt-deux milliards et demi seulement !

Les sept autres milliards et demi, soit le quart de la dette totale, ont été laissés aux prêteurs, banquiers intermédiaires ou souscripteurs directs, à titre de boni, prime, prébende ou bénéfice.

Il s'ensuit que les trente milliards empruntés produisent trente pour cent d'intérêts (prime et intérêt officiel).

La dette de la France repose donc sur la plus formidable opération d'usure qui ait jamais été réalisée.

C'est pour payer ces trente pour cent que le paysan s'épuise sur sa glèbe, sur cette motte de terre que l'impôt dévore et dont l'hypothèque mange les restes.

C'est pour payer ces trente pour cent que l'artisan, petit industriel, petit commerçant, s'efforce désespérément de lutter contre l'envahissement meurtrier des grands bazards, des usines colossales, des ateliers géants, créés et soutenus par le capitalisme international.

C'est pour payer ces trente pour cent que s'éreinte l'ouvrier, chair à machine, quantité certes plus négligeable dans le phénomène de la production mécanique que ne l'était l'esclave antique tournant la meule pour le maître ou servant ses plaisirs.

Grâce à cette charge sur les épaules, trente-cinq millions d'êtres humains sont condamnés au travail sans merci, au travail de plus en plus accablant et dur pour un salaire de plus en plus insuffisant.

Et c'est pour rendre hommage à ces trente milliards, dont les prêteurs retirent trente pour cent, que, chaque jour, dans ces masses résignées, la misère, cette infatigable pourvoyeuse de la mort, fait des coupes sombres.

Cependant les représentants du peuple souverain, — dérisoire souverain, qui n'a même pas le droit de manger à sa faim, et qui peine et pâtit pour gaver les oisifs qui l'exploitent ! — rassemblés dans un palais, trouvent que tout est bien ; qu'à cette dette de trente milliards il serait bon d'ajouter encore quelques centaines de millions, ce qui permettrait de donner aux banquiers une nouvelle prime ; que de ce corps anémié par les privations, affaibli par le travail excessif, on peut encore tirer quelques pintes de sang.

Et Gobseck, l'horrible Gobseck — qui est le véritable dictateur de cette République fin de siècle et fin de monde — aiguise son couteau pour tailler sur ce peuple déjà tondu, écorché, meurtri, un bon morceau de chair vive...

HENRI AIMEL.

L'intérêt des caisses d'épargne

Réduisons, dit M. Pelletan, l'intérêt servi aux clients des caisses d'épargne de 4 à 3.25.

Et, comme il résultera de cette réduction un boni de 17 ou 18 millions, nous verserons ce boni au Trésor pour aider le gouvernement à combler le déficit du budget.

Pour une bonne idée, voilà une bonne idée !

Quels sont les clients des caisses d'épargne ?

Ce sont les pauvres gens qui économisent sou par sou, et qui placent là leurs petites épargnes parce qu'ils ne parviennent jamais à réunir une somme assez grosse pour acheter de la rente ou des valeurs mobilières.

Or, on ne fait payer aucun impôt à ceux qui ont des centaines de mille francs de rente sur l'État, et l'on hésite justement à élever la taxe sur le revenu des valeurs mobilières... Et l'on prélèverait une taxe de vingt pour cent sur le revenu des caisses d'épargne, c'est-à-dire sur les économies péniblement amassées par le paysan, par l'ouvrier honnête, par le domestique, par le petit employé, par six millions de travailleurs qui s'imposent des privations pour mettre de côté un morceau de pain !

Avec raison le gouvernement s'oppose à une décision aussi inique, aussi immorale.

Nous savons bien que les radicaux réservent toutes leurs tendresses pour les alcooliques plus ou moins socialistes qui méprisent l'épargne, cette force de notre France.

Nous savons bien que les radicaux enveloppent la petite épargne dans leur haine contre tout ce qui ressemble au capital.

Mais nous espérons qu'il se trouvera néanmoins au Palais-Bourbon une majorité assez intelligente pour comprendre que voter les propositions de M. Pelletan et de ses amis ce serait commettre un véritable vol au préjudice de la classe la plus intéressante des contribuables.

A LA CHAMBRE

Vendredi, 5 heures soir.

M. Rouvier se considère, paraît-il, comme absolument hors de danger ; il faut reconnaître que le ministre des finances a retrouvé toute son arrogance, toute son audace.

Sa voix a de fiers accents, son geste est nerveux.

Peut-être se félicite-t-il trop tôt, car ni les impôts nouveaux ni l'emprunt ne sont encore adoptés et il ne paraît point aussi que tous les députés oublient leurs engagements aussi vite que le gouvernement.

Cependant, après la chaude lutte qui a eu lieu jeudi soir sur le taux de l'intérêt des Caisses d'épargne, la Chambre a paru brisée, lassée.

C'est donc sans émotion, sans passion, sans manifester ni joie, ni colère, qu'elle a entendu quelques orateurs développer des amendements sur le budget des recettes et qu'elle les a successivement repoussés.

M. Armand Desprès, qui a demandé l'établissement d'un droit de vingt francs par an et par mètre carré sur les annonces peintes et sur les voitures-réclames, est arrivé à faire renvoyer son amendement à la Commission ; mais M. Leydet qui a demandé la suppression du monopole de l'Etat pour la fabrication des allumettes et la liberté de fabrication, n'a pas eu le même succès, et le chapitre 3 de la loi de finances a été adopté.

Sur l'article 4 tendant à élever de 3 0/0 à 4 0/0 le revenu des valeurs mobilières, M. Rouvier a cru devoir prononcer un long discours.

Il a fait l'apologie de son projet de budget et cherchant à prendre la Chambre à la fois par la menace et par la flatterie, il a déclaré, d'une part, que les votes antérieurs de la Chambre mettaient celle-ci dans l'obligation d'aller jusqu'au bout et de ne reculer ni devant l'augmentation des impôts déjà existants ni devant l'établissement de nouveaux impôts, et il a ajouté d'autre part que le budget étant l'œuvre commune du gouvernement, de la commission et de la Chambre, ni la Chambre ni la commission ni le gouvernement ne doivent hésiter à se solidariser pour les impôts et pour l'emprunt.

Cet appel n'a pas paru toucher beaucoup la Chambre.

Si elle est fidèle à ses promesses, elle ne suivra pas le ministre des finances dans la voie funeste indiquée par lui.

Malheureusement les républicains tiennent à satisfaire le gouvernement et ils s'entendent quand il s'agit de dépouiller les contribuables.

Que sortira-t-il de toutes ces discussions, de tous ces projets ? Des impôts nouveaux ou le gâchis.

Or nous ne voyons point comment le gâchis sur les impôts nouveaux peut servir les intérêts du pays.

Voilà cependant ce que produit la gestion républicaine de nos finances.

6 heures.

M. le baron de Soubeyran soutient qu'il n'est pas nécessaire de voter des impôts nouveaux pour équilibrer le budget de 1891. L'impôt sur les allumettes donnera, en 1891, 10 à 11 millions de plus et le budget de 1890 donnera un excédent de recettes de 51 millions ; et c'est dans ces conditions qu'on vient demander 38 millions d'impôts nouveaux ?

Le contribuable français paye 104 fr. par tête, alors que dans les pays étrangers il ne paye que 24 fr., 38 fr. et 52 fr.

Le contribuable français supporte de plus la charge du service militaire et des 28 jours. De ce chef l'industriel français est dans une situation d'infériorité vis-à-vis de son concurrent étranger. Tous les députés ont promis de ne pas voter d'impôts nouveaux. Le moment est venu de tenir sa parole.

L'état de la trésorerie ne laisse rien à désirer.

Plutôt que de voter des impôts nouveaux il vaudrait mieux renoncer pour une fois à la règle d'après laquelle les prévisions de recettes doivent être établies sur la base des recettes effectuées dans la pénultième année.

Quand le budget de 1891 a été présenté on ne savait pas que l'exercice 1890 donnerait 55 millions d'excédent.

Pour terminer rapidement la discussion du budget, il faut renoncer aux impôts nouveaux qui seraient, pour le pays, des charges inutiles et nuisibles. (Très bien ! à droite.)

6 heures 30.

M. Camille Dreyfus trouve qu'il faut fournir au ministre les ressources dont il a besoin, mais il faut les prendre sur la richesse, et c'est pour cela qu'il déclare les demander à l'impôt sur le revenu.

M. Peytral s'élève contre le budget en discussion. Les réformes de M. Rouvier n'en sont pas.

M. Leydet présente la motion suivante : « La Chambre, résolue à repousser des impôts nouveaux, invite le gouvernement à faire un état des ressources résultant des plus values de 1889. »

M. Rouvier réplique que cela ne ferait que 12 millions ; il en manquerait encore 25.

M. Burdeau demande à la Chambre de repousser cette proposition qui viole la règle observée jusqu'ici.

La proposition de M. Leydet est adoptée par 345 voix contre 210, après les observations de MM. de Soubeyran, Vilfeu, Burdeau.

M. Rouvier, constatant que ce vote ne donne que 12 millions, demande à la Chambre de voter un relèvement de 1 0/0 sur les valeurs mobilières.

Si ce vote est acquis et si l'impôt sur les affiches proposé par M. Desprès est voté, le budget est équilibré.

Par 291 voix contre 248, le relèvement est adopté.

LES OBSÈQUES SOLENNELLES DU GÉNÉRAL SÉLIVERSTOFF

Hier matin ont eu lieu à Paris les obsèques solennelles du général Séliverstoff, assassiné à l'hôtel de Bade.

Le corps, qui avait été descendu il y a dix jours dans la crypte de l'église russe, a été remonté dans la chapelle et placé sur un superbe catafalque, orné de fleurs, de couronnes et de verdure, établi au milieu du dôme.

L'église était éclairée par des milliers de bougies et de cierges.

L'office a été célébré par l'archiprêtre Wassilieff, assisté de l'archidiacre Arsène et des autres popes de l'église russe.

Après la cérémonie religieuse, le corps du général Séliverstoff était transporté dans un corbillard de première classe, attelé de six chevaux conduits à la main.

Le deuil était conduit par deux neveux et une nièce du défunt.

Le Président de la République était représenté par M. le lieutenant-colonel d'artillerie Toulze, et M. de Maigret, lieutenant de vais-

seau; MM. Cogordan et d'Ormesson, introducteurs des ambassadeurs, représentaient le ministre des affaires étrangères.

M. de Mohrenheim, absent de Paris, n'assistait pas à la cérémonie, mais l'ambassade de Russie était représentée par MM. de Kotzebue, Calitzine, Narichskine, Karsoff (consul général) et Zarine (vice consul).

Les honneurs militaires ont été rendus par le 36e de ligne, le 6e cuirassiers et le 22e d'artillerie avec musique, qui ont défilé rue Daru devant le corbillard.

Le cortège s'est rendu à la gare du Nord.

Le corps restera jusqu'à ce soir samedi à cette gare, puis il sera conduit par l'express à Saint-Pétersbourg, où se feront de nouvelles obsèques solennelles.

Nevers, 5 décembre

Le receveur municipal Léger, en fonctions depuis onze ans, convaincu de détournements s'élevant à près de 70,000 fr. a été arrêté, hier et transféré à la maison d'arrêt.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 décembre 1890.

Le marché est mieux disposé aujourd'hui, mais les affaires restent encore très limitées. Le 3 0/0 gagne 10 c. à 95.60; le 4 1/2 0/0 fait 104.47.

Le Crédit Foncier débute à 1,302 pour finir très ferme à 1,307.50. Les obligations foncières et communales ont également un courant de demandes très suivi.

La Banque de Paris se traite à 845 après 843. Le Crédit Lyonnais en hausse de 8 fr. s'inscrit à 810. La Banque d'Escompte reste très bien tenue à 572. Le Crédit Mobilier accuse les meilleures tendances à 425. La Société Générale s'échange couramment de 495 à 497.

Les cours du Laurium Grec s'améliorent à 150. C'est encore un prix bien bas si l'on tient compte de la moyenne des dividendes distribués depuis l'origine de la Société, moyenne qui s'élève à 11 fr. par an et par action.

La Compagnie des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône donne 25 fr. 54 par an aux actions qui se cotent en ce moment 518 fr. La garantie de l'Etat et celle du département doivent entrer en ligne de compte dans l'achat d'une valeur, d'ailleurs si rémunératrice.

A noter l'activité de la Silver Glance recherchée à 25.50. On sait que l'exploitation doit donner, dès le premier exercice, un bénéfice de 120 0/0. Les titres définitifs sont délivrés à la Banque de l'Ouest et à la Banque Nyssen, rue de Provence, à Paris.

Les Chemins Economiques se négocient à 412.50.

UNE BONNE NOUVELLE

Une nouvelle que chaque année nous annonçons régulièrement à nos lecteurs, sachant en cela leur être agréable, est celle de l'apparition de l'*Almanach-Vermot*. Celui de 1891 vient de paraître. Il est vraiment merveilleux. On voudrait, lorsqu'on a commencé à le feuilleter, pouvoir lire ses 450 pages sans arrêt, tant il présente un intérêt soutenu.

Donner un aperçu des nombreuses et intéressantes matières qui y sont contenues nous semble bien difficile ; néanmoins, pour édifier nos lecteurs, nous dirons qu'il débute tout d'abord par une innovation, un véritable *Almanach de Gotha* illustré, c'est-à-dire les portraits de tous les souverains d'Europe, des reines ou impératrices et des héritiers, avec une notice biographique sur chacun d'eux.

Puis la SOMNAMBULE ou l'art de prédire l'avenir, jeu de famille par excellence, qui aidera nos lecteurs à passer agréablement les longues soirées d'hiver.

Comme tous les ans, en dehors de toutes les indications météorologiques et des saints et saintes, il donne un menu et une recette par jour.

Toutes les recettes étant à chaque édition renouvelées, chaque année forme à elle seule un livre de cuisine complet.

Une foule de nouvelles de nos auteurs les plus connus, d'historiettes, de bons mots du meilleur ton et des recettes à l'usage des maîtresses de maison.

En un mot et pour nous résumer, nous voudrions voir inscrite en tête de cet ouvrage cette devise juste et méritée :

« **TOUJOURS MIEUX.** »

Disons, en terminant, qu'il est illustré de douze cents dessins originaux et inédits, et que, comme par le passé, il n'est vendu que 1 fr. 50 c. chez tous les libraires.

En s'adressant à son administration, 22, rue Soufflot, à Paris, il faut avoir soin d'ajouter 1 franc en timbres pour le recevoir *franco* par la poste.

NOUVELLES MILITAIRES

M. de Freycinet a sans doute du temps à perdre. Il vient, en effet, d'envoyer une circulaire à tous les commandants de corps d'armée pour les prier de demander à leurs officiers s'ils ne voudraient pas troquer le dolman contre la tunique demi-ample des cuirassiers.

Dans cette circulaire, M. de Freycinet semble avoir un faible pour la tunique des cuirassiers.

« Le dolman, dit-il, est un vêtement lourd qui tient en outre beaucoup de place dans les caisses à bagages. Il est, de plus, d'un prix élevé, et les tresses et les galons exigent des réparations fréquentes.

» Enfin, le retour à la tunique permettrait de *rendre les épaulettes ou les broderies que les officiers semblent regretter.* »

Rien ne donne une idée plus exacte de ce qu'est notre administration. Il y a dix ou douze ans, les mêmes bureaux de la guerre, qui prônent aujourd'hui la tunique, la déclaraient incommode et la remplaçaient par le dolman. Dans le but, sans doute, de tracasser les officiers, ils imaginent de trouver au dolman tous les défauts qu'avait autrefois la tunique. Qu'on revienne à ce dernier vêtement, vous verrez que, dans quelques années, on le remplacera par le dolman.

C'est ainsi que s'opèrent en France les grandes réformes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

LA SAINTE-BARBE

A Angers, les pontonniers ont gaiement fêté la Sainte-Barbe, bruyamment surtout, car toute la ville les a entendus, avant-hier 4 décembre, chanter à plein gosier le refrain si patriotique:

A nos santés levons nos vèèerres.
Viv' les pontonniers
Et l's 'artilleurs d'Angers!

A la caserne, les chambrées avaient été décorées, quelques-unes avec beaucoup de goût.

A Poitiers, les deux régiments d'artillerie de la garnison ont, comme d'habitude, célébré la fête de leur patronne.

Après avoir pris part à un copieux festin, les canonniers se sont répandus, jeudi soir, sur tous les points de la ville, en bandes joyeuses et bruyantes.

Jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, le refrain :

Vivent les artilleurs
Et les soldats du train!

a retenti dans les rues.

A Saumur, la fête a été célébrée par les lieutenants d'artillerie avec l'éclat accoutumé. Un grand dîner réunissait au mess tous les officiers que les artilleurs invitent pour la circonstance.

Et demain dimanche ce sera le tour de nos sapeurs-pompiers, qui remettent leur banquet au dimanche pour se retrouver plus nombreux. C'est à l'hôtel de la Paix qu'aura lieu cette fête de famille qui, chaque année, se passe avec une franche gaieté et une cordialité de bon aloi.

A Tours, la compagnie de sapeurs-pompiers célébrera également la Sainte-Barbe demain dimanche.

A une heure, revue sur le boulevard Heurteloup, par M. le préfet et les autorités municipales.

La journée se terminera, suivant l'usage, par un grand banquet.

EGLISE SAINT-NICOLAS

Fête patronale. — Dimanche 7 décembre.

A 10 heures, grand'messe; musique de l'Institution Saint-Louis.

A 3 heures 1/2, vêpres solennelles suivies de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les sermons de la grand'messe et des vêpres seront donnés par deux professeurs de l'Institution.

Quête pour les pauvres de la paroisse.

LE REPOS DU DIMANCHE

On mande de Berlin à la *Petite Presse* que la commision parlementaire, qui étudie le projet de loi de la protection des ouvriers et des employés, a admis en principe les articles fondamentaux relatifs au repos dominical. Sera conséquemment interdit le travail des ouvriers et des employés le dimanche et les jours fériés dans les magasins, ateliers et entreprises industrielles.

Il n'est pas à croire, malheureusement, que le Parlement français adopte une mesure aussi salutaire, et ce n'est pas sans être blessé profondément dans notre patriotisme que nous voyons les grandes puissances protestantes devancer la France catholique dans la voie véritable du progrès.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le directeur général des Postes et Télégraphes a signé avant-hier soir un mouvement de personnel portant sur 880 agents, commis principaux, receveuses, télégraphistes, etc.

Jusqu'à présent, les mouvements de personnel n'avaient porté que sur trois ou quatre cents agents.

CHASSE AUX PETITS OISEAUX

Des saisies de petits oiseaux ont été opérées sur les marchés et chez divers marchands de gibier.

Nous croyons utile, à cette occasion, de rappeler l'art. 4 d'un arrêté préfectoral en date du 22 août 1890 relatif à l'ouverture de la chasse, ainsi conçu :

« Art. 4. — La destruction des petits oiseaux utiles à l'agriculture et dits espèces insectivores, tels que l'hirondelle, le roitelet, le troglodyte, le coucou, la mésange, la bergeronnette, le rouge-gorge, la fauvette, le rossignol et le moineau, est rigoureusement prohibée. »

LES ALLUMETTES BLANCHES

Lundi dernier, 1er décembre, une maison hollandaise, c'est-à-dire une maison étrangère, a été déclarée adjudicataire, sauf approbation du Ministre, pour la fourniture de « 10 milliards » d'allumettes blanches. L'affaire échappe donc, provisoirement, non-seulement au département de Maine-et-Loire, mais même à l'industrie française. La fourniture a été adjugée pour être faite dans le délai de six mois.

UNE PIEUVRE A SAUMUR

Parmi les attractions qu'a attirées la foire de la Saint-Nicolas, une des plus intéressantes est certainement la pieuvre que l'on verra se mouvoir dans un vaste aquarium parfaitement grillé.

Tout le monde connaît les pages palpitantes que Victor Hugo a consacrées à la pieuvre dans les *Travailleurs de la mer*.

M. Cotty, propriétaire du céphalopode, engage tous les Saumurois à rendre visite à son curieux aquarium, et à s'assurer que les descriptions de Victor Hugo ne sont pas excessives.

---

7 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

M. Puyberton continuait sans lui laisser le temps de placer une réponse.

— Vous auriez été heureux, je le crois, je ne me trompe pas sur les sentiments de ma fille. Si vous voyiez comme elle vous écoute! elle boit vos paroles. Si elle va dans le jardin, ses yeux sont si vite tournés du côté de votre pavillon! que de fois à table ne me parle-t-elle pas de vous! elle retient toutes vos reparties et me les répète avec une complaisance qui vous charmerait sûrement. Qui pensez-vous donc qui choisit les boutures ou les graines que je vous donne pour vos pots de fleurs? Croyez-vous que c'est moi ou bien Antoine? Du tout, c'est elle.

Maurice Leverrier n'avait jamais été soumis à une pareille épreuve; mais il n'aurait su dire si le langage de M. Puyberton lui plaisait ou lui déplaisait. Il ne se sentait point la force de l'arrêter dans ses élans indiscrets.

— Si vous saviez comme la petite rusée s'y est prise pour nous faire lier connaissance; elle a tout conduit. Pour la première fois de ma vie, elle m'a fait rendre une visite. Et vous venez ici la demander pour un autre! Mais vous ne sentez donc rien, vous ne comprenez donc rien, vous ne voyez donc rien?

— Monsieur, répondit enfin le jeune docteur en se levant, je ne suis point fat au point de vous croire. Vous vous méprenez sur les sentiments de votre fille. Vous vous en convaincrez en l'interrogeant, si vous voulez bien lui communiquer la demande que je vous adresse au nom de M. Dambray. Un seul mot encore: je vous ai parlé de la position de M. Julien Dambray. Il me reste à vous lire une lettre que son père reçut il y a une quinzaine d'années, et qui contient une espérance de fortune dont l'éventualité pèsera peut-être pour quelque chose dans la résolution que vous allez prendre.

Maurice parlait plus gravement que jamais, et comme un homme qui, ébranlé par des sentiments qu'il ne s'attendait pas à voir remuer en lui et n'ayant plus beaucoup d'espérance, veut du moins accomplir jusqu'au bout et correctement sa mission.

— Quelle lettre? s'écria M. Puyberton, en se renversant dans son fauteuil.

— Je vais vous la lire.

Et Maurice commença :

« *A Monsieur Eugène Dambray, ancien banquier, à Paris.*

— Ce M. Eugène Dambray est le père de Julien.

« Monsieur,

» Une somme de deux cent mille francs vous a été soustraite par un caissier infidèle; elle est tombée, par suite de circonstances qu'il serait trop long de vous exposer, entre les mains de celui qui vous adresse ces lignes. Il a reçu cette somme en dépôt pour vous la rendre; vous la recevrez quelque jour avec tous les intérêts composés, accumulés pendant tout le temps qu'elle restera en ma possession.

» Monsieur, j'ai été honnête toute ma vie; je suis un malheureux; j'ai couru tous les hasards, j'ai tenté toutes les chances, j'ai traîné mon existence sous tous les climats pour avoir de l'or. Je n'ai pas réussi; je suis las de chercher.

» J'userai du dépôt qui m'est confié, je le ferai fructifier; vous profiterez de ce qui me profitera; excusez cet emprunt forcé et comptez qu'un jour il vous sera restitué intégralement.

» Croyez-en la parole d'un ancien honnête homme dont vous bénirez peut-être un jour l'industrieuse activité. »

(Pas de signature.)

Pendant la lecture de cette lettre, Maurice n'avait pas levé les yeux sur M. Puyberton; il eut été effrayé de sa pâleur.

Et avec un rire sec et forcé :

— Vous croyez à ces fables, jeune homme, dit le vieil industriel; je vous croyais plus sérieux! A revoir.

Et il le quitta le laissant seul dans la chambre.

VII

En quittant Maurice Leverrier, M. Puyberton rentra dans sa chambre et réfléchit profondément. Sa rêverie muette semblait l'occuper tout entier; il en était véritablement la proie.

Il se levait pour se rasseoir, il se rasseyait pour se lever.

Il allait de son bureau à sa fenêtre, de sa fenêtre à son bureau. Cette promenade sans but trahissait une affreuse agitation intérieure; elle dura plus de vingt minutes.

ETUDE sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du Bristish Museum, par André Joûbert. — Angers, Germain et G. Grassin, 1890, in-8° de 93 pages.

Cette nouvelle publication de l'infatigable historien de l'Anjou et du Maine s'adresse spécialement aux érudits. Ils savent combien sont intéressants les vieux comptes, combien ils abondent en renseignements précis sur les arts et la vie sociale. Ceux-ci donnent sur les travaux exécutés à Angers et à Saumur, aux frais du duc d'Anjou, des indications nouvelles et bien dignes d'être recueillies par l'histoire.

A Angers, signalons la construction des halles dont la charpente établie en 1378 passait pour une œuvre remarquable; on sait combien sont devenues rares les constructions de ce genre. Les municipalités modernes se sont généralement actionnées à les détruire, peu soucieuses de leur valeur artistique et de leurs souvenirs historiques. C'est aussi au temps de Macé Darne que l'on construit à Angers une chambre des comptes en 1368; elle fut démolie en 1592; au château, on exécute divers travaux de réparation, on construit des engins de guerre, une grosse machine capable de porter et sans doute de lancer un poids de 300 livres, des espringales destinées à la défense du château. Ici, M. André Joûbert me permettra de ne pas partager son avis sur le sens de ce mot, et d'entendre par espringale au XIVe siècle, non une arme à feu portative (sens beaucoup plus moderne) mais une arbalète de rempart.

Nous sommes, en effet, en pleine guerre, et les comptes des travaux exécutés au château de Saumur attestent le passage de Duguesclin, et la crainte continuelle de voir l'ennemi tenter un coup contre cette forteresse. Aussi les charpentiers ont-ils fort à faire pour établir au plus vite ces tours et ces guérites qui, au XIVe siècle, abritent les défenseurs des places fortes. Mais les travaux nécessités par la guerre n'empêchent pas de continuer les œuvres d'art commencées; d'importants travaux sont exécutés à la chapelle de Saumur, et les comptes nous révèlent les noms de plusieurs sculpteurs habiles à tailler la pierre et le bois, Simon Corbet, Thomas et Jean Caillou.

C'est, du reste, un des côtés intéressants de ces comptes de nous donner le nom de maîtres inconnus aujourd'hui, fort appréciés en leur temps; tels sont les maîtres maçons Jean Loir, Jean Petit, Etienne Gerbatel, Simon Corbet, Perrot Bandit, etc.; les maîtres charpentiers Guillaume Grangier, Guillaume Viot, Jean Chabot, Macé de Saint-Martin, le maître fèvre Jean Vian, de Tours, le verrier Perrot, d'Angers, dont les œuvres sont nombreuses, le peintre Jean, que M. André Joûbert croit originaire de Château-Gontier.

Une excellente table des noms de personnes et de lieux termine cet intéressant document, dont la publication fait le plus grand honneur à l'érudition de M. André Joûbert. — JULES-MARIE RICHARD. (*La France nouvelle.*)

TIRAGES FINANCIERS

Obligations communales 3 0/0 1879.

Le numéro 497,764 gagne 100,000 fr.

Le numéro 523,856 gagne 25,000 fr.

Les numéros 835,953, 370,093, 466,547, 665,958, 419,566, 67,801 gagnent chacun 5,000 fr.

Obligations communales 3 0/0 1880

Le numéro 25,570 gagne 100,000 fr.

Le numéro 403,156 gagne 25,000 fr.

Les numéros 87,441 — 533,403 — 312,618 488,132 — 351,075 — 1,854 gagnent chacun 5,000 fr.

IL Y A VINGT ANS

Le 4 décembre 1870, les mobiles du Loir-et-Cher et de Maine-et-Loire, ainsi qu'un bataillon du 39e de marche, arrêtent un moment l'ennemi à Patay et lui infligent des pertes sensibles: 295 hommes tués ou blessés et 67 prisonniers dont 4 officiers.

ANGERS. — Nous avons annoncé hier l'arrestation de Pouplard, Louis, au service de M. Planchenault, marchand de vins, place du Pélican.

Ce n'est pas 6,400 francs, dit le *Maine-et-Loire*, c'est seulement 400 que cet employé a escroqués à son patron.

Jeudi, vers deux heures, la rue de la Parcheminerie était en émoi. Une patrouille de quatre hommes sous la conduite d'un maréchal des logis et d'un gardien de la paix cherchaient de tous côtés deux pontonniers disparus depuis deux jours et qui n'étaient pas rentrés à la caserne.

Nous apprenons que les deux soldats ont été arrêtés place des Arts.

POITIERS. — *Brûlée vive.* — Mme veuve Guillon, sage-femue, la victime de l'accident que nous avons signalé, n'a malheureusement pas survécu à ses nombreuses et atroces brûlures.

C'est au milieu des souffrances les plus épouvantables et après une longue agonie que la pauvre femme a rendu le dernier soupir, dans la journée d'avant-hier.

Mgr GONINDARD A TOURS

On nous annonce que Mgr Meignan, fatigué par les fêtes jubilaires, serait sur le point de partir pour le Midi. Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste et coadjuteur de l'archevêque de Rennes, viendra remplacer Mgr Meignan pour les ordinations de Noël.

NANTES. — La rue Bonne-Louise vient d'être mise en émoi par un tragique événement.

A une heure et demie, on entendait un coup de fusil partir de la maison portant le n° 4 et bientôt on voyait s'enfuir un homme portant à la main un fusil de chasse qu'il jeta dans le couloir d'une maison voisine. Voici qui était arrivé.

Dans la maison indiquée habitait Mme S... d'A....., née H..., en instance de séparation avec son mari. Celui-ci était entré tout d'un coup dans la maison, avait bousculé la domestique qui ouvrait la porte et, s'élançant dans le salon, avait tiré presque à bout portant un coup de fusil sur Mme S...

Celle-ci a été tuée sur le coup. Le meurtrier se sauva, mais, poursuivi par les membres de la famille qui se trouvait avec Mme S..., il fut arrêté dans la rue Bertrand-Geslin. Conduit au Parquet, il a été interrogé par M. Martin, substitut, qui se fit remettre un revolver chargé que le meurtrier portait sur lui.

M. Martin fit immédiatement écrouer M. S... à la Prison. Avant de l'incarcérer, on trouva encore sur lui un solide couteau.

M. S... paraissait sous le coup d'une vive surexcitation, on suppose qu'il a agi sous l'empire d'un accès d'aliénation mentale.

M. Labordette, substitut, et M. le commissaire central se sont transportés aussitôt dans la maison du drame et ont commencé l'enquête.

Mme S..., dont la conduite était irréprochable, s'était retirée chez son père.

Petit l'une des victimes de l'accident survenu aux Chantiers de la Loire, est décédé à l'Hôtel-Dieu hier matin, à 5 heures.

A la suite du dégel de ces derniers jours, les glaçons que charriait la Loire ont disparu à Nantes.

Le pavillon des glaces a été amené et la circulation des bateaux a pu être reprise.

Un pari qui exige à la fois un grand appétit et une certaine indifférence de goût:

Un boucher de Saint-Georges-sur-Cher (Loir-et-Cher) a parié, par devant notaire, de manger par jour, pendant une année tout entière, six livres de veau.

La gageure est de 1,500 fr., plus la valeur du veau consommé, à 0 fr. 80 la livre, soit 2,190 livres de veau à 0 fr. 80, soit 1,752 fr.

Le pari dure depuis dix mois, et le boucher est en avance de 100 livres. En estimant le veau à 30 kilos de viande nette, il en aura mangé 32 dans son année.

LES MÉDECINS ET LES PILULES SUISSES! — Jarnac (Charente), le 11 juillet 1890. — A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Vos Pilules Suisses, qui renferment des substances purgatives heureusement associées, sont un remède efficace, énergique, et de plus très facile à prendre. Veuillez faire l'usage que vous voudrez de ces quelques lignes.

Dr BOURGEOIS.

Ensuite il se dirigea vers un tiroir de son secrétaire; il en tira une liasse de papiers: c'était des obligations, des valeurs; il les jeta avec colère sur sa table.

— Qu'il prenne ses quatre cent mille francs, dit-il, et que cela finisse!

Il se promena encore un instant, l'œil fixé sur ces papiers, qui représentaient quatre cent mille francs.

Ils les reprit, et de ses doigts crispés il les compta et en supputa la valeur.

— Ils y sont bien tous.

Puis, inquiet, il regarda autour de lui comme un homme qui craint une surprise.

— Eh bien! dit-il, tout sera fini, je les lui donnerai dès demain, je n'attendrai pas plus longtemps... demain, quel poids de moins sur la poitrine!

» Voyons! deux cent mille francs, quatorze ans, cinq pour cent, les intérêts des intérêts, cela fait bien quatre cent mille, puisque, à ce taux, toute somme est doublée dans quatorze ans.

» Ah! enfin, je vais être libre; voilà donc le moment où je serai délivré de ce fantôme. Après tout, il n'a pas à se plaindre, son placement aura été bon. Je lui aurai servi, pendant quatorze ans, d'homme d'affaires. Ai-je mal géré ses biens? non, sans doute, le résultat répond pour moi, je rends mes comptes, voilà tout. Qu'y a-t-il de plus?

M. Puyberton prit une feuille de papier, il se prépara à écrire; mais la plume lui glissa des mains et il retomba dans ses réflexions.

Tous ses souvenirs lui revenaient à la mémoire; il se voyait à l'origine de sa fortune, qu'il devait, comme un honteux voleur, à la violation d'un dépôt sacré.

Il y avait déjà bien longtemps, de cela, il y avait quatorze ans; mais sa pensée remontait encore plus haut; elle embrassait toute sa vie dont la misère, pensait-il, lui fournissait une excuse; il voyait naître sa petite Suzanne: la mère mourait de ses couches, il restait seul avec cet enfant.

— Tiens, avait-il dit à sa sœur, la défunte tante Rose, prend l'enfant, élève-la, moi je m'en vais chercher fortune, je ne veux pas que ce pauvre être mène l'existence dénuée de son père.

Alors il se voyait partant sur le bâtiment des chercheurs d'or. Pendant deux ans, suant à la peine, il avait, au fond des mines, interrogé des veines stériles; il s'était ensanglanté la peau des mains dans des recherches infructueuses; à la fin, jetant la pioche, il s'en était allé.

Il retournait vers la France, lassé et désillusionné, son vaisseau fut assailli par une tempête. Puyberton revoyait, par la pensée, tous ces détails comme dans des tableaux qui se seraient succédés sous ses yeux.

Il se retrouvait dans cette affreuse nuit où le bâtiment prenant eau et secoué par les vagues avait sombré tout à coup. Tous les passagers, terrifiés, se précipitaient vers les chaloupes.

(*A suivre.*)

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Samedi 6 décembre, *La Basoche*, opéra-comique en 3 actes, paroles de A. Carré, musique de A. Messager.

Dimanche 7 décembre, *Lackmé* et *Mam'zelle Nitouche*.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE H. DE LANGLAY

SAMEDI 6 Décembre 1890

PARIS FIN DE SIÈCLE

Pièce nouvelle en 4 actes, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché.

LE COLLECTIONNEUR

Comédie en 1 acte, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

DIRECTION: SUREAU-BELLET

LUNDI 8 Décembre 1890

Mam'zelle Nitouche

Opérette en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Millaud, musique de HERVÉ.

LES ESPÉRANCES

Comédie en 1 acte, de M. Paul Billaud.

MARCHÉS

PARIS. — LÉGUMES SECS. — Les légumes secs ont un bon courant d'affaires. Haricots: flageolets, 48 fr.; soissons, 48 fr.; liancourts, 35; gros pieds, 25; suisses blancs, 35; suisses rouges, 24; chartres, 28; cocos blancs, 30; cocos roses, 26; nains de pays, 26 fr. l'hectolitre. Nains étrangers nouv., 28 à 30; nains vieux, 24; lentilles, 30 à 65; pois verts, 25 à 30; pois cassés nouveaux, 40 à 50 les 100 kil.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — **Opérations sur Titres** (Conversions, renouvellements, échanges). — **Garde de Titres. — Envois de Fonds** (Départements, Algérie et Etranger). — **Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.**

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pithyriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois supérs, la boîte, pr 6 personnes.	0.85
— — 3 personnes.	0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes.....	0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes.....	0.50
Asperges de 1re qualité la boîte....	1.30
— très grosses la genteuil..	2.50

Jardinière, Macedoin Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras* et *Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix: Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant*.

Étude de Me BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 28 décembre, à 1 heure, à Saumur, étude de Me BRAC,

PETITE PROPRIÉTÉ

RENFERMÉE

Comprenant : habitation et servitudes, jardin bien affruité, vignes, contenant 44 ares, quartier de Nantilly, canton de Grenelle, bordée de chemins de deux côtés.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, 41, et à Me BRAC, notaire. (904)

A VENDRE

COUPES DE BOIS

Situés sur la terre de Brézé,

Station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire)

Ces coupes sont à exploiter en 1890 et 1891. — Ensemble 60 hectares 73 ares 82 centiares.

Les bois du Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

EXERCICE 1890-1891

Coupe des semis d'Asnières

174 anciens. — 207 modernes. — 250 cadets. — 152 balivettes.

Coupe des Bois-des-Loges.

34 anciens. — 53 modernes. — 158 cadets. — 97 balivettes.

Coupe de la Fosse-de-Bournée.

132 anciens. — 198 modernes. 377 cadets. — 901 balivettes.

EXERCICE 1891-1892

La Petite-Coupe-d'Asnières

61 anciens. — 132 modernes. — 322 cadets. — 209 balivettes.

La Coupe de la Charbonnière

94 anciens. — 125 modernes. — 374 cadets. — 238 balivettes.

Coupe de la Bouchardière

15 anciens. — 14 modernes. — 36 cadets. — 236 balivettes.

Coupe du Petit-Bois-Semé-de-la-Bouchardière

15 anciens. — 14 modernes. — 36 cadets. — 21 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés ; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les coupes comprises dans l'exercice 1890-91.

S'adresser, pour renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la terre de Brézé. (774)

MAISON A LOUER

En totalité ou par parties

Rue Gambetta

Comprenant, au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine ; au 1er étage, cinq chambres ; au second étage, quatre chambres ; cave, grenier, écurie à 3 chevaux et remise à 4 voitures.

S'adresser à M. LECOINDRE, rue Gambetta. (846)

Etude de Me JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès

Le MERCREDI 9 décembre 1890, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de la Visitation, n° 38,

Il sera vendu :

Lits, armoire, commode, tables, chaises, literie, linge de corps et de ménage, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de Me BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

LE DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 1890, et jours suivants, à midi, aux Rosiers-sur-Loire, en la maison où est décédée madame veuve BAILLERGEAU,

Il sera procédé, par le ministère de Me BEAUMONT, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de Mme BAILLERGEAU.

On vendra notamment :

Un ameublement complet de salon Louis XV, un piano, une grande quantité de fauteuils et chaises de toutes sortes, plusieurs belles garnitures de cheminées, une superbe lampe en cuivre jaune avec sa suspension, un lustre en cuivre et des appliques, plusieurs tables à jeu et à ouvrage, plusieurs tables rondes dont une à rallonges, trois grandes glaces à cadres dorés, plusieurs autres glaces, une cave à liqueur, plusieurs guéridons, deux secrétaires en palissandre et acajou, un canapé, plusieurs tapis et carpettes, six candélabres, une armoire à glace, trois lits en acajou, deux lits en noyer, tables de nuit, tables de toilette, commode-toilette, une grande quantité de rideaux, linge de table, draps, couettes, oreillers, traversins, couvre-pieds, nappes, serviettes, torchons, batterie de cuisine très complète, plusieurs services de table, vin blanc et rouge en fûts et en bouteilles, bouteilles vides, deux génisses et une grande quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 en sus. (890)

A LOUER

POUR NOCES, BANQUETS, FÊTES

Très bel Appartement

Fraîchement décoré

Comprenant : grand escalier, vestibule, salle à manger pouvant contenir 60 couverts, salon de réception, salon de jeux.

Premier étage du Café de la Paix, ancien cercle Saint-Hubert.

Prix modérés, y compris l'éclairage, le chauffage, la décoration.

S'adresser à M. GRELLET, *Café de la Paix.* (897)

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS ANDRÉ rue de la Cocasserie, n° 13. Confection d'adresses pour lettres de deuil, distribution à domicile.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON D'HABITATION

Située à Saumur, île Maffray, rue de l'Abattoir,

Ayant appartenu à M. et Mme KLEIN.

Revenu brut annuel, 500 fr.

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION

DE

Diverses Fournitures pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

LE SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1889, à 2 heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1891 :

1er groupe. — Métaux divers.
2e groupe. — Charbons.
3e groupe. — Ingrédients divers.
4e groupe. — Bois divers.
5e groupe. — Cuirs divers.
6e groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
7e groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de MM. le Sous-Intendant militaire à Saumur, et l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance.

Toute personne qui voudra prendre part à l'adjudication devra faire parvenir avant le 1er décembre, à M. le Sous-Intendant militaire à Saumur :

1° Une déclaration écrite faisant connaître son intention, ses nom, prénoms, domicile, qualité, et spécifiant les groupes pour lesquels elle demande à concourir ;

2° Les diverses pièces indiquées à l'art. 12 du cahier des charges.

Le Sous-Intendant donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A partir du 1er décembre, aucune déclaration ne sera plus reçue et la liste ouverte pour constater les déclarations sera définitivement close.

La commission d'admission délibérera au jour fixé par le président sur l'admission ou l'exclusion des soumissions préparatoires.

Les intéressés seront avisés le jour même, par le Sous-Intendant militaire, de la décision prise à leur égard.

Le Sous-Intendant militaire,
DÉFAIT.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

Me ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 *bis.* (779)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A CÉDER DE SUITE

CAFÉ DU MARCHÉ

Place de la Bilange, 24, Saumur

Pour renseignements, s'y adresser. — Conditions avantageuses.

IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives

CARTES DE VISITE

Imprimées	1.50	Gravure sur pierre	2.75
—	2 »	—	3 »
—	2.50	—	3.50
Plus de 80 modèles différents. Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.		Gravure cuivre ou taille-douce	4 »

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs

Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE

Guignolet Combier

2 fr. 35 le litre 2 fr. 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle

par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.
— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.
Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.
Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.
Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de **5 0/0** sur tous les Chocolats et Cacaos ; pour quantités plus importantes, **nous demander les conditions.**

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord	1867 50	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 40	ACTIONS		Orléans	1482 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	383 —	Compagnie parisienne du Gaz	526 —
3 0/0 amortissable	95 95	Banque de France	4360 —	Ouest	1030 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	466 25	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	392 50
4 1/2 1883	104 25	Banque d'Escompte	572 —	Compagnie parisienne du Gaz	1456 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —	Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	23 —
		Comptoir national d'Escompte	628 75	Transatlantique	622 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	461 —	— 6 0/0 2e série — —	22 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1305 50	Canal de Panama	32 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	422 —	— obligations à lots	96 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	545 —	Crédit Industriel et Commercial	— —	— Suez	2419 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	459 75	Suez 5 0/0 remboursable à 500	602 —
— 1865 4 0/0	538 —	Crédit Lyonnais	808 70	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	419 50	Crédit Mobilier	425 —	Autrichien 4 0/0 or	95 75	Est 3 0/0 anc. r. à 500	441 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	— —
— 1871 3 0/0	412 —	Dépôts et Comptes courants	595 —	Dette d'Egypte 6 0/0	486 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	442 —	— 1889 4 0/0	99 10
— 1875 4 0/0	530 50	Société Générale	495 —	Extérieur 4 0/0	77 75	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	447 —	Consolidés 4 0/0 1re série	48 55
— 1876 4 0/0	531 —	Est	875 —	Hongrie 4 0/0 or	91 50	Nord 3 0/0 r. à 500	454 —	— — 2e —	— —
— 1886 3 0/0	408 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1490 —	Italie 5 0/0	94 50	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	450 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation	510 —	Midi	1325 —	Portugal 4 1/2 1888	435 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	447 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	507 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,